



DÉPARTEMENT
85 - VENDÉE
ARRONDISSEMENT
de LA ROCHE-SAYON

COMMUNE
DE
Mortagne-sur-Sèvre

OBJET :

Dénomination de voies
publiques

Convocation du
25 AVRIL 1975

Nombre de Conseillers
en exercice 22

Conseillers présents
16

Conformément à
l'article 56 de la loi du
5 Avril 1884, un extrait
du procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le 2 mai 1975



CHALOUHE - IMP. BICAJET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE du 25 AVRIL 1975

L'an mil neuf cent soixante quinze , le vingt cinq
du mois d'Avril , à 20 heures 30 , le Conseil
Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire
du mois d'Avril sous la présidence de
Monsieur BROSSET, maire.

Etaient présents: Messieurs BROSSET, maire ; BLOUIN, FROGE, ad-
joint ; Mme VILLENEUVE, MM. WERQUIN, LOIZEAU, RETAILLEAU,
BARON, LE BAIL, BRIN, DIXNEUF, MURZEAU, RAMBAUD, BUFFET,
JAUNET, ROY.

Etaient absents : M. BARBONNEAU a donné procuration à M. JAU-
NET.

M. BARRE a donné procuration à M. BROSSET ;
M. RENAUDIN a donné procuration à M. LE BAIL ;
M. JEANNEAU a donné procuration à M. BROSSET ;
Mme BODET a donné procuration à M. FROGE ;
M. CHAUSSEE.

Secrétaire de Séance : M. BARON.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Administration Communale et notam-
ment ses articles 47,5° et 48 a ;

Vu les propositions faites par la commission d'ur-
banisme pour la dénomination officielle de certaines voies
publiques de l'agglomération de Mortagne ;

Entendu l'exposé du Maire rappelant les conditions
d'exercice du choix du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la
mesure proposée ;

Considérant qu'un crédit a été prévu au BP 1975
pour l'acquisition et la mise en place de plaques indicatives ;
Après en avoir délibéré, décide :

Les voies de la commune ci-après désignées par le
numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente
délibération recevront les dénominations officielles sui-
vantes :

- Voie n° 1 : rue Cathelineau
- Voie n° 2 : rue Sapinaud
- Voie n° 3 : rue Bonchamp
- Voie n° 4 : rue Stofflet
- Voie n° 5 : rue la Rochejaquelin
- Voie n° 6 : rue des acacias
- Voie n° 7 : Impasse des Glycines

.../...



